

Compte-rendu de réunion du Comité syndical du SITCOM Côte Sud Des Landes du 27 janvier 2022

Le 27 janvier 2022 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est rassemblé au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 20 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 39 titulaires

Secrétaire de séance : Martine ERIDIA

Présents avec voix délibérative : 29 (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : 20

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : 29

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Pascale CASTAGNET ; Alain CAUNÈGRE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-François MONET ; Jean-Michel DULER ; William GAUTHERIN ; Dany JAMMES ; Eric LAHILLADE

CAGD

Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA Jean SOUBLIN ; Caroline JAY

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; Christian DAMIANI

CC. DU SEIGNANX

Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU ; Isabelle NOGARO

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

Absents :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Jean-Claude DAULOUÈDE ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO Edouard DUPOUY ; Damien GARAT François GUILLAMET ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Bérangère SABOURAULT ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Thierry GUILLOT ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; François CLAUDE ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Valérie CORNU ; Caroline GUÉRAUD ; Pierre LATOUR

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

ORDRE DU JOUR :

1 - Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 02/12/2021

2 - Information : Décisions du Président du 25/11/21 au 19/01/22

3 - Délibérations :

3.1 - Dématérialisation de la traçabilité des déchets dangereux et immatriculation des déchetteries et des centres de transit

3.2 – Suppression de postes

3.3 – Recrutement de personnel saisonnier

3.4 - Débat d'orientations budgétaires 2022

4 - Informations diverses

1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 02/12/21

Le compte-rendu de la séance du 02/12/21 est approuvé à l'unanimité.

2 – Information : Décisions du Président du 25/11/21 au 19/01/22

Les décisions prises par le Président par délégation du Comité syndical du 8 septembre 2020, jointes à la convocation de la réunion, sont annexées au présent compte-rendu.

3 - Délibérations

3.1 - Dématérialisation de la traçabilité des déchets dangereux et immatriculation des déchetteries et des centres de transit

Monsieur Thierry GUILLOT, Vice-Président, rappelle que les déchets contenant des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé et l'environnement sont soumis à une réglementation particulière pour leur gestion et leur valorisation.

Afin de contrôler le traitement effectif des déchets, la loi impose une traçabilité rigoureuse assurée par un bordereau de suivi de déchets qui permet de suivre le déchet de sa collecte à son traitement.

Afin de suivre de façon dématérialisée la traçabilité, un outil, dénommé « Trackdéchets » a été développé dans le cadre d'une start-up d'Etat au sein de la Fabrique Numérique, l'incubateur du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

Le décret N° 2021-321 du 25 mars 2021 a acté la généralisation de Trackdéchets à compter du 1er Janvier 2022, pour tous les acteurs concernés par la traçabilité des déchets dangereux.

Le Sitcom est soumis à cette obligation.

Aussi, il convient dans le cadre de cette démarche dématérialisée de solliciter l'INSEE afin que les 22 déchetteries ainsi que les centres de transit, gérés par le Sitcom, soient immatriculés et disposent, en leur qualité d'établissements secondaires relevant de l'entité principale à savoir le Sitcom, d'un numéro SIRET.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments,

Vu les statuts du Sitcom,

Le Comité Syndical,

- DECIDE de valider la demande d'immatriculation des sites suivants :

Déchetteries	Communes	Code postal	adresse
Bénesse Marenne	Bénesse Marenne	40230	route de Capbreton
Castets	Castets	40260	1825 route de Taller
Josse	Josse	40230	Rte de St Geours de Marenne - la Lande Partagée
Labenne	Labenne	40530	ZI de Berhouague rue de la Branere
Lévignacq	Lévignacq	40170	Route d'Uza
Lit et Mixe	Lit et Mixe	40170	941 route de Mimizan
Magescq	Magescq	40140	719 route de Soustons
Messanges	Messanges	40660	route d'Azur
Orist	Orist	40300	Les gravières, Lieu dit Bosquet
Orthevielle	Orthevielle	40300	3480 route de Dax
Peyrehorade	Peyrehorade	40300	3361 route de Cagnotte
Soorts Hossegor	Soorts Hossegor	40150	1468 route de Seignosse
Sorde l'Abbaye	Sorde l'Abbaye	40300	Route de Leren Cantonnier
Soustons	Soustons	40140	Quartier Philippe Chicane
St André de Seignanx	St André de Seignanx	40390	Rue de Peyrehette Station d'épuration
St Jean de Marsacq	St Jean de Marsacq	40230	route de Saubrigues, 1879 route de Moun Caou
St Martin de Hinx	St Martin de Hinx	40390	route de Ste Marie de Gosse
St Martin de Seignanx	St Martin de Seignanx	40390	ZA Ambroise II
St Vincent de Tyrosse	St Vincent de Tyrosse	40230	avenue Terreblanque
Tarnos	Tarnos	40220	avenue du 1 ^{er} Mai
Vielle St Girons	Vielle St Girons	40560	route de Linxe
Vieux-Boucau	Vieux-Boucau	40480	Boulevard du Marensin

	Communes	Code postal	adresse
Centre de transit	Messanges	40660	Route d'Azur
Centre de transit	Saint Paul Les Dax	40990	route de Castets

- PRECISE que les sites désignés seront immatriculés en qualité d'établissements secondaires. A ce titre, ils continueront de relever de l'entité principale à savoir le Sitcom Côte sud des Landes et continueront de dépendre du budget principal
- CHARGE le Président de procéder à l'ensemble des démarches nécessaires auprès de l'INSEE et autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ces immatriculations.

3.2 – Suppression de postes

Le Comité syndical,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis du Comité Technique du 29 novembre 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de SUPPRIMER les postes permanents suivants :

A temps complet :

- 1 technicien principal de 2^{ème} classe
- 2 agents de maîtrise principaux
- 5 agents de maîtrise
- 16 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe
- 21 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe
- 1 attaché principal
- 1 rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 2 adjoints administratifs

A temps non complet :

- 2 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe

3.3 – Recrutement de personnel saisonnier

Monsieur Gérard NAPIAS expose la nécessité de renforcer, l'effectif du personnel polyvalent pour faire face momentanément aux fluctuations de personnel.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de recruter 10 employés saisonniers à temps complet.

AUTORISE le Président à signer les contrats à durée déterminée de ces employés, en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, et du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale

DIT que la rémunération de ces employés sera basée sur l'indice brut correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire 3

DIT que les crédits nécessaires à ces recrutements sont inscrits au budget du Syndicat.

3.4 - Débat d'orientations budgétaires 2022

Monsieur Alain CAUNEGRE, Président et Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, commentent le rapport d'orientations budgétaires et les prévisions budgétaires ci-annexés.

Monsieur CAUNEGRE ouvre le débat :

DEBAT

M. CAUNEGRE remercie tout d'abord Thomas VACHEY et Maïté CLOUET pour l'étude prospective fournie et détaillée, ayant permis d'élaborer les simulations budgétaires jusqu'en 2025. Il remercie aussi Alain PERRET pour sa présentation claire et concise d'un sujet complexe.

Concernant les évolutions budgétaires à venir, M. MONET conclut que les deux scénarios proposés (appel des contributions via le budget général ou TEOM) conduisent au même résultat, à savoir une augmentation des contributions des adhérents à compter de 2023. Il souhaite savoir si les EPCI adhérents sont au courant de ces orientations, et quelle est la stratégie de communication envisagée auprès des habitants sur qui vont se répercuter au final ces augmentations.

M. CAUNEGRE confirme que les deux hypothèses présentées conduisent effectivement au même résultat, l'objectif étant d'aller vers une augmentation des contributions à court terme afin que le Sitcom retrouve rapidement une bonne santé financière et puisse faire face aux enjeux qui se dressent devant l'ensemble des collectivités françaises en charge de la gestion des déchets.

Il précise que les Présidents des EPCI adhérents ne sont pas encore au courant puisqu'il était souhaitable d'en informer d'abord les membres du Comité syndical. Il ajoute qu'il est toutefois prévu de les rencontrer rapidement pour leur présenter cette prospective et confie que seul le Président de MACS en a été

récemment informé, MACS étant la collectivité la plus proche et détentrice de la contribution la plus importante. En ce qui concerne l'éventualité d'instaurer la TEOM, aucun accord ni refus n'a été formulé pour le moment, les avantages et inconvénients de ce mode de financement ont été évoqués et l'idée reste viable.

M. CAUNEGRE reste toutefois convaincu qu'il s'agit du mode de financement du service le plus adapté car il conférerait au Sitcom la plus grande autonomie financière pour réaliser ses projets. Il ajoute qu'il rencontrera prochainement les autres Présidents d'EPCI pour les informer et échanger avec eux sur la situation.

Monsieur le Président ajoute également que le recours à la TEOM est aujourd'hui une simple suggestion. Les services du Sitcom doivent affiner l'étude et notamment rencontrer les services de l'Etat pour connaître la faisabilité du projet sur le territoire du Syndicat compte-tenu de ses particularités, notamment au Seignanx (le taux de TEOM ne couvre pas la totalité de la contribution au SITCOM, le complément étant fait via le budget général) et au Grand Dax (qui a conservé la compétence collecte). Il ajoute que le choix appartiendra aux EPCI adhérents et qu'il faudra obtenir l'accord de tous pour l'instaurer.

M. CAUNEGRE réaffirme néanmoins que, quel que soit le mode de financement retenu, on ne pourra pas échapper aux augmentations successives qui se profilent.

M. MONET insiste sur le fait qu'au final c'est l'usager qui va payer plus cher. M. CAUNEGRE rappelle que, s'il est ici question de la TEOM, les taux institués sont différents d'un territoire à l'autre. Aussi, il y aura une économie pour certains contribuables et une augmentation pour d'autres. La présentation de l'avis d'imposition changera si le prélèvement est effectué par le SITCOM en lieu et place des EPCI. Il ajoute, pour l'anecdote, que les éventuelles protestations des contribuables seront alors dirigées vers le SITCOM et non vers les EPCI adhérentes.

Mme NOGARO explique que la communauté de communes du Seignanx a fait un choix radicalement différent en 2021 à savoir de baisser la TEOM, payée par tous, dans un objectif de justice sociale, et qu'il sera très compliqué de revenir sur ce choix politique fort et récent.

M. CAUNEGRE indique que l'objectif n'est pas d'aller à l'encontre du choix des EPCI adhérents mais d'importantes augmentations sont à prévoir pour financer le service de collecte et traitement des déchets, en évolution constante.

M. de MONSABERT souhaite savoir si les structures homologues au Sitcom sont dans la même situation.

M. CAUNEGRE indique que l'ensemble des collectivités ayant en charge la collecte et le traitement des déchets sont soumises aux mêmes évolutions que le Sitcom. La mise en œuvre de nouvelles filières de collecte règlementairement obligatoires, de nouveaux tris et des filières de traitement associées nécessitent des moyens matériels et humains supplémentaires qui se traduisent par une augmentation inévitable des coûts. Il ajoute que trier et valoriser plus et mieux coûte cher. A cela s'ajoute également les contraintes financières liées aux taxes applicables sur l'activité de gestion des déchets.

M. DARRIGADE intervient pour rappeler qu'il faut poursuivre les recherches de pistes visant à faire baisser les coûts. Il ajoute qu'il est paradoxal de demander aux usagers de réduire leurs déchets et de les trier encore davantage et de leur facturer le service plus cher. Il se demande comment expliquer ces orientations aux usagers.

M. CAUNEGRE concède que ce n'est pas évident mais qu'il sera nécessaire de communiquer pour expliquer à l'usager qui aura les bons gestes et de bons résultats, qu'il peut effectivement être amené à payer plus.

M. MONET souligne un problème d'équité concernant le service rendu entre les communes collectées deux ou trois fois par semaine et celles qui le sont tous les jours. Il reste dubitatif sur le fait de justifier des augmentations du même ordre pour tous, alors que le service n'est pas identique sur l'ensemble de territoire.

M. CAUNEGRE rétorque que le niveau du service est équivalent sur tout le territoire. Il précise que la collecte est adaptée en fonction des besoins (à savoir du niveau de remplissage des bacs) et que les fréquences sont variables suivant la taille de la commune, son taux d'équipement en conteneurs et son emplacement géographique. Ainsi, il est normal que les fréquences de collecte soient plus importantes dans les communes côtières que dans les communes rurales par exemple. L'important est que le service rendu soit de qualité, à savoir que sur l'ensemble du territoire, les bacs ne débordent pas.

M. DARRIGADE souhaite se faire préciser si la prospective 2022-2026 prévoit l'augmentation des tonnages à traiter. M. CAUNEGRE répond par la positive en précisant que les prospectives de tonnages

réceptionnés sur la plateforme par exemple ont malgré tout été revus à la baisse pour 2022 (de 13% à 6%) en prévision des retombées des actions de réduction des déchets à venir.

M. JAMMES indique qu'étant donné l'attractivité du territoire, l'augmentation de population qui en découle engendre naturellement une augmentation des tonnages de déchets et donc des coûts.

M. DARRIGADE précise que l'augmentation du tri fera baisser le tonnage des ordures ménagères.

M. CAUNEGRE le lui accorde mais rappelle que les performances du Sitcom en matière de tri sont tout à fait correctes. Il précise que l'extension des consignes de tri (ECT) va certes réduire le sac poubelle mais n'aura que peu d'incidence sur son poids en raison de la légèreté des nouveaux déchets triés (plastiques). Il ajoute qu'en revanche le traitement des déchets plastiques et de l'ensemble des déchets issus de la collecte sélective coûte cher, par conséquent, il n'y aura probablement pas de baisse des coûts. Par ailleurs, M. CAUNEGRE rappelle que des investissements conséquents devront être réalisés dans les années à venir.

A la question de M. PASQUIER de savoir comment se situe le Sitcom en matière de performance de tri en comparaison aux autres territoires, M. VACHEY répond que les études montrent qu'il est supérieur à la moyenne nationale (selon les données de l'éco-organisme CITEO).

M. PERRET revient à la prospective financière et indique qu'il est difficile de savoir ce qui va se passer au-delà de 2025. Il rappelle en effet que personne n'aurait pu prévoir la pandémie liée au Covid 19, les augmentations de TGAP ou l'écroulement des cours de reprise des matériaux ces deux dernières années. En 10 ans, le volume de déchets a baissé de 10% par habitant, ce qui est très positif. Cependant, le Sitcom n'est pas le seul responsable, les usagers, les commerces, les grandes surfaces... doivent œuvrer à la réduction des déchets.

M. JAMMES confirme que les habitants ne trient pas suffisamment. Il rappelle, comme il l'avait déjà fait lors des mandats précédents, la nécessité de communiquer pour sensibiliser les usagers et prioritairement les enfants au sein des écoles.

M. CAUNEGRE répond que cette sensibilisation des plus jeunes fait partie des actions qui sont menées via le plan de prévention des déchets.

A la question de M. DUPONT de savoir s'il est nécessaire que les cinq EPCI soient d'accord pour instaurer la TEOM, M. CAUNEGRE répond qu'il souhaite que les choses se fassent dans la concertation la plus totale. Monsieur le Sous-préfet a été sollicité afin que l'ensemble des moyens d'action puissent être discutés.

M. CAUNEGRE conclut que les simulations effectuées par les services permettent d'anticiper les évolutions et ainsi alerter les élus sur la situation financière du Sitcom et les nécessaires augmentations à venir. Il faudra ensuite présenter et expliquer aux EPCI adhérents et aux usagers ces évolutions.

Les membres du Comité syndical n'ayant plus de question, M. CAUNEGRE conclut en remerciant les élus pour leur participation active et la qualité du débat tenu.

4 - Informations diverses

- Point d'information sur l'appel d'offre Assurance UVE

M. VACHEY fait un point d'étape sur l'avancement du dossier en recherche d'assurance pour l'UVE et les autres sites et équipements concernant les risques : Dommages Tous Accidents, incendie, bris de machines et pertes d'exploitation.

Il rappelle que l'appel d'offres initial a été déclaré infructueux, pour absence d'offres, par la CAO du 22 novembre 21. La procédure négociée ayant fait suite à cette infructuosité a permis au Sitcom de signer un contrat avec la Compagnie d'assurances AXA, couvrant la garantie Responsabilité civile générale du Syndicat, à effet du 1^{er} janvier 2022.

Les recherches se poursuivent à présent pour les autres risques.

M. VACHEY explique que le contexte est général et que toutes les installations similaires à l'UVE ou plus généralement celles dédiées au traitement des déchets connaissent le même sort, à savoir la difficulté de trouver un assureur, en raison de la frilosité des compagnies à assurer le risque encouru.

A ce stade des recherches, le marché français étant complètement fermé, le courtier Marsh a identifié une piste anglaise. Des visites du site se déroulent actuellement pour vérifier l'ensemble des équipements, et des réunions en visio sont organisées en parallèle pour avancer sur le dossier administratif et technique.

Malgré cette avancée majeure, le Sitcom ne sait pas à ce jour s'il obtiendra une offre ni quel sera le montant de la prime, des franchises et le niveau de couverture qui seront proposés. Le Sitcom est aujourd'hui son propre assureur pour ces risques et prévoit de provisionner à cet effet 500 000 € sur le budget 2022.

Toutefois, si le Sitcom parvient à obtenir une offre, il faudra encore en vérifier le contenu et la comparer avec l'auto-assurance.

- Prochaines réunions :

Bureau : lundi 7 mars 2022 à 18h

Comité syndical : jeudi 17 mars 2022 à 18h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

DECISIONS DU PRESIDENT

Du 25/11/21 au 19/01/22

25/11/21 : Marché sur appel d'offres ouvert pour des prestations de vérifications réglementaires des équipements et installations du SITCOM (10 lots) – Accord-cadre à bons de commande d'une durée maximale de 4 ans

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT estimé
1 – Vérifications électriques	SOCOTEC	Sur bordereau de prix
2 – Vérifications levage et équipements de compactage	BUREAU VERITAS	Sur bordereau de prix
3 – Vérifications des équipements sous pression	SOCOTEC	Sur bordereau de prix
4 – Vérifications des disconnecteurs	DEKRA	Sur bordereau de prix
5 – Vérifications de la protection foudre	BUREAU VERITAS	Sur bordereau de prix
6 – Vérifications des ascenseurs et monte-charge	DEKRA	Sur bordereau de prix
7 – Vérifications des installations de climatisation	SOCOTEC	Sur bordereau de prix
8 – Vérifications des cuves enterrées	TOKHEIM	Sur bordereau de prix
9 – Fourniture et vérifications du matériel de protection incendie	CHRONOFEU	Sur bordereau de prix
10 – Vérifications des équipements de pesées embarquées	LEVAUFRE	Sur bordereau de prix
Valeur totale estimée sur la durée maximale de l'accord-cadre		200 000 € HT

29/11/21 : Marché à procédure adaptée pour des prestations de réparation de bennes à ciel ouvert Accord-cadre à marchés subséquents d'une durée d'un an

ENTREPRISE	MONTANT
ADOUR SERVICES	sur bordereau de prix unitaires
BAT PAYS BASQUE	sur bordereau de prix unitaires
ATEC SERVICES	sur bordereau de prix unitaires
ARMAR	sur bordereau de prix unitaires
ETS HARISTOY	sur bordereau de prix unitaires
Valeur maximale sur la durée de l'accord-cadre	150 000 € HT

Les candidats sélectionnés seront mis en concurrence au moment de la survenance des besoins pour la passation des marchés subséquents.

02/12/21 : Marché à procédure adaptée avec GEESINKNORBA, pour la fourniture de deux compacteurs à déchets monoblocs embarqués neufs

ENTREPRISE	MONTANT € HT
GEESINKNORBA	Offre de base : 77 800 € + Option « contrat d'entretien » : 1 680 € HT / an sur 60 mois maximum

03/01/22 : Convention avec la Communauté de communes MACS et la Commune de Capbreton pour la mise à disposition de conteneurs et travaux d'embellissement du cadre de vie liés aux points de collecte des déchets, place des Basques à Capbreton

03/01/22 : Convention avec la Communauté de communes MACS et la Commune de Soorts-Hossegor pour la mise à disposition de conteneurs et travaux d'embellissement du cadre de vie liés aux points de collecte des déchets, avenue des Lièvres à Soorts-Hossegor

03/01/22 : Convention avec la Communauté de communes MACS et la Commune de Soorts-Hossegor pour la mise à disposition de conteneurs et travaux d'embellissement du cadre de vie liés aux points de collecte des déchets, avenue d'Albi à Soorts-Hossegor

03/01/22: Convention avec la Communauté de communes MACS et la Commune de Soorts-Hossegor pour la mise à disposition de conteneurs et travaux d'embellissement du cadre de vie liés aux points de collecte des déchets, au carrefour de l'avenue Marcel Prevost et de l'avenue Jean Duboscq à Soorts-Hossegor

10/01/22 : Cession de benne à la SAS DECONS pour destruction

Type	Numéros	Prix unitaire € net de taxes
Benne réformée 20 m ³	272	706,69
Benne réformée 10 m ³	113	405,39
Benne réformée 20 m ³	276	569,73
Benne réformée 30 m ³	391	777,90
Benne réformée 30 m ³	3088	668,34
		Montant total net de taxes 3.128,05

17/01/22 : Contrat d'assurance Responsabilité Civile Générale du SITCOM avec la Société AXA

Cotisation annuelle : **7 589,70 € TTC.**

19/01/22 : Transfert de dépenses de personnel du budget général au budget UVE de l'exercice 2021

Les traitements des agents du SITCOM étant tous réglés par le budget général, il convient d'affecter au budget **UVE de l'exercice 2021**, la part correspondant au personnel travaillant pour ce service, soit une charge salariale totale de **1 292 037,38 €.**

Décision : d'imputer au chapitre 012 « Charges de personnel » du budget UVE la somme de **1 292 037,38 €** représentant la charge salariale totale du personnel affecté à ce budget ; de créditer du même montant le compte 70841 du budget général du Syndicat.